

MINEUR
CONDITIONS DE LIBÉRATION
Article 3203-A(5) du chapitre 15 du M.R.S.

Mineur / Date de naissance

Le tribunal trouve que les motifs sont raisonnables pour croire que le mineur a commis un crime juvénile et le mineur nommé ci-dessus est libéré, en attendant la suite des procédures judiciaires à condition que le mineur :

comparaisse au tribunal (à tout moment requis par le tribunal) (le _____ à _____), et ne commette aucun acte illégal, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation ou la possession d'une boisson alcoolisée ou d'une drogue illicite, ainsi que sous les conditions suivantes :

Le mineur doit se conformer aux modalités et conditions du Contrat de libération conditionnelle supervisée, en date du _____, qui est annexé à la présente Ordonnance et est réputé faire partie intégrante de la présente Ordonnance.

Le mineur doit respecter les conditions suivantes en attendant une nouvelle ordonnance de justice :

Vivre chez un ou ses parents et respecter toutes les règles de ce(s) parent(s).

Vivre avec _____ au _____ et respecter toutes les règles de cette résidence. En fonction des conclusions ci-dessous, des efforts raisonnables ont été déployés pour prévenir ou éliminer la nécessité de retirer le mineur de son domicile ou aucun effort raisonnable n'est nécessaire en raison de l'existence d'un facteur aggravant et le maintien au domicile du mineur serait contraire à son bien-être. Conclusion relative aux efforts raisonnables :

Respecter les heures limites de retour suivantes : Tous les jours de la semaine Les jours de semaine de _____ jusqu'à _____.

Les vendredi et samedi de _____ jusqu'à _____.

Sauf : accompagné par un parent ou un autre superviseur nommé par la loi ; pour prendre part à une activité scolaire ; pour travailler ou se rendre au travail ou en revenir.

Résidence surveillée -- Ne peut pas quitter son domicile sans parent(s) ou _____, sauf pour

aller directement à l'école et en revenir directement

aller directement au travail et en revenir directement

Aller à l'école assidument ou poursuivre des études ou s'inscrire à un programme d'études et suivre ce programme scolaire assidument.

Conserver un emploi ou chercher activement un emploi.

Se soumettre à toute demande de recherche dans ses effets personnels ou de test de possession ou d'utilisation de drogue ou d'alcool.

N'avoir aucun contact, peu importe la nature, avec _____

Bénéficier d' un traitement médical un accompagnement psychologique auprès de _____ en ambulatoire étant hospitalisé au _____ et prendre tous les médicaments prescrits.

Autre : _____

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas respectée, le mineur peut faire l'objet d'une arrestation et d'une détention ou devoir remplir des conditions de libération différentes ou supplémentaires.

Date : _____

Juge

En signant, je reconnais que je comprends et que j'accepte les conditions ci-dessus et que j'ai reçu ce jour une copie de la présente Ordonnance.

Date : _____

Mineur